

# République Démocratique du Congo, Octobre 2018 à Décembre 2021

## L'examen par le groupe multipartite des résultats et de l'impact de l'ITIE

### Contenu

Introduction .....	1
Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE .....	2
Plan de travail (Exigence 1.5).....	2
Suivi des progrès .....	4
Innovations et impact.....	11
Partie II : Débat public .....	14
Données ouvertes (Exigence 7.2) .....	14
Sensibilisation et communication (Exigence 7.1) .....	15
Partie III : Durabilité et efficacité .....	20
Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP .....	23

### Introduction

Des divulgations régulières de données sur l'industrie extractive ne sont pas très utiles dans la pratique sans une sensibilisation du public, une bonne compréhension de la signification des chiffres et un débat public sur l'utilisation efficace des revenus issus des ressources. Les exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations de l'ITIE mènent au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public plus large. Il est également capital que les leçons apprises de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de mise en œuvre de l'ITIE soient prises en compte et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur une base stable et durable.

Le groupe multipartite peut utiliser ce modèle pour superviser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. Lorsque les informations sont facilement accessibles ailleurs, il est suffisant d'inclure un lien vers les documents accessibles au public. Le champ d'application de ce modèle reflète l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE sur les plans de travail et les Exigences 7.1 à 7.4 sur les résultats et l'impact.

Le groupe multipartite doit examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE annuellement (Exigence 7.4). Le groupe multipartite est encouragé à mettre à jour ce document annuellement afin de superviser les progrès, opérer un suivi des efforts visant à améliorer l'accessibilité des données et informer la planification des travaux.

Afin d'informer la Validation, il est exigé du groupe multipartite que celui-ci soumette le formulaire complété à l'équipe de Validation du Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation. La période reflétée dans cet examen peut être la période depuis la Validation précédente ou l'année calendaire/l'exercice fiscal précédent. Le groupe multipartite doit clairement indiquer la période couverte par l'examen.

L'examen annuel des résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE effectué par le groupe multipartite doit être accessible au public, et les parties prenantes au-delà des membres du groupe multipartite doivent avoir la possibilité de fournir un retour d'information sur le processus ITIE (Exigence 7.4).

## Partie I : Pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE

### Plan de travail (Exigence 1.5)

#### 1. Informations de base sur le plan de travail ITIE actuel.

Période couverte par le plan de travail ITIE actuel	<i>Le Plan de Travail du Comité National de l'ITIE-RDC couvre les Exercices 2021, 2022 et 2023. Il est donc un Plan de Travail Triennal (PTT).</i>
Information sur l'accès public au plan de travail	<i>Le <a href="https://drive.google.com/file/d/1_q6vGZrja_Dq3BtzCdWXS4uVxuG4qSvT/view">PTT 2021-2023</a> est publié sur le site web de l'ITIE-RDC : <a href="https://drive.google.com/file/d/1_q6vGZrja_Dq3BtzCdWXS4uVxuG4qSvT/view">https://drive.google.com/file/d/1_q6vGZrja_Dq3BtzCdWXS4uVxuG4qSvT/view</a> De ce PTT, il est établi chaque année un Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA). Pour l'Exercice 2021, le <a href="https://drive.google.com/file/d/1Bf8vNspw8MnrF1GILYW3I3y1v0BpDo4r/view">PTBA 2021</a> est publié sur le site web de l'ITIE-RDC : <a href="https://drive.google.com/file/d/1Bf8vNspw8MnrF1GILYW3I3y1v0BpDo4r/view">https://drive.google.com/file/d/1Bf8vNspw8MnrF1GILYW3I3y1v0BpDo4r/view</a></i>
Processus suivi pour l'élaboration du plan de travail ITIE actuel	<i><b>Résumé :</b> <b>1. Travaux préparatoires : Décembre 2020</b> <i>Processus participatif en 2 étapes :</i> • <b>Etape 1 : Les évaluations</b> - Évaluation de l'exécution du dernier Plan de Travail ; - Évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Parties prenantes et des Administrateurs Indépendants ; - Examen du dernier Rapport Annuel d'Avancement ; - Identification des priorités nationales et des besoins de la mise en œuvre au regard de la Norme ITIE ;</i>

- Rédaction, par le Secrétariat Technique, de l'avant-projet du Plan de Travail intégrant les besoins de la mise en œuvre et les priorités nationales identifiés.

• **Etape 2 : La Consultation des Parties Prenantes : Janvier 2021**

- Partage de l'avant-projet du Plan de Travail avec les Parties Prenantes (Entités gouvernementales, organisations de la société civile et Entreprises extractives), y compris le Secrétariat International et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Collecte des améliorations, des opinions et des nouvelles priorités nationales identifiées par les Parties Prenantes.

2. **Organisation d'un Atelier de mise en commun des améliorations des Parties Prenantes et de validation du projet de Plan de Travail par les Parties Prenantes : Lubumbashi, les 4 et 5 février 2021.**

- **Format** : Grand atelier de planification stratégique et opérationnelle.
- **Participants** : Délégués de toutes les Parties Prenantes (Institutions publiques, Entreprises extractives, Société civile y compris les PTF).
- **Mandat** : Convenir des priorités nationales; définir l'objectif global; identifier les axes stratégiques d'intervention, les objectifs spécifiques et les activités de mise en œuvre en désignant leurs responsables et en indiquant le chronogramme de leur réalisation. L'évaluation chiffrée du Plan de Travail a été faite par le Secrétariat Technique.

3. **Adoption et publication du Plan de Travail par le Comité Exécutif : Mars 2021**

- Réunion ordinaire du Comité Exécutif.
- Débat ouvert sur le projet de Plan de Travail entièrement budgétisé présenté par le Secrétariat Technique.
- Adoption du PTT.
- Publication sur le site web de l'ITIE-RDC.

Référence au PV de la réunion d'adoption par le CE du 16/03/2021 :

[https://drive.google.com/file/d/1AaVTHWOBoc1EZ\\_Qd3-UyPYLPHr\\_yiUfT/view](https://drive.google.com/file/d/1AaVTHWOBoc1EZ_Qd3-UyPYLPHr_yiUfT/view)

Travaux d'amélioration du PTT par les OSC :

<https://www.itierdc.net/2021/01/05/travaux-de-mise-en-commun-des-ameliorations-du-plan-de-travail-itie-2021-2023/>

Travaux de mise en commun des améliorations de toutes les PP au PTT :

<https://www.itierdc.net/2021/02/04/ouverture-a-lubumbashi-des-ateliers-de-mise-en-commun-des-ameliorations-des-pp-aux-projets-de-rapport-assoupli-du-raa-et-de-ptt/>

<https://drive.google.com/file/d/1Hzqgon2kSjMmrysogO8i0pnihXdGHUGB/view?usp=sharing>

Adoption du plan de travail par le GMP	Réunion du Comité Exécutif du 16 mars 2021 dont <a href="#">PV</a> publié sur le site web de l'ITIE-RDC : <a href="https://drive.google.com/file/d/1AaVTHWOBoc1EZ_Qd3-UyPYLPHr_yiUfT/view">https://drive.google.com/file/d/1AaVTHWOBoc1EZ_Qd3-UyPYLPHr_yiUfT/view</a> Adoption du <a href="#">PTT</a> par le Gouvernement le 04 juin 2021.
--	---

**2. Expliquez comment les objectifs du plan de travail reflètent les priorités nationales pour les industries extractives. Donnez des liens vers les documents pertinents, comme les études ou plans de développement nationaux, le cas échéant.**

*Le Plan de Travail Triennal 2021-2023 du Comité National de l'ITIE-RDC est arrimé sur le Plan National Stratégique de Développement ([PNSD](#)) et sur le [Programme du Gouvernement](#) de la République. Il prend en compte les priorités nationales relatives aux ressources naturelles, au-delà des questions spécifiques à l'ITIE.*

*En effet, les axes stratégiques 2,3 et 5 du PTT reflètent les objectifs définis dans le Pilier 2 du Plan National Stratégique de Développement et dans les Piliers 4 et 5 du Programme du Gouvernement.*

*Le Pilier 2 du Plan National Stratégique de Développement porte sur le Renforcement de la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'Etat et la consolidation de la paix. Le deuxième et quatrième objectif de ce pilier portent respectivement sur :*

- *L'Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat. Cet objectif est pris en compte dans le Programme du Gouvernement au Pilier 5 et reflété dans le PTT 2021-2023 de l'ITIE-RDC dans ses Axes stratégiques 2 et 3.*
- *La lutte contre la corruption et les crimes économiques. Cet objectif est pris en compte dans le Programme du Gouvernement au Pilier 4 et reflété dans le PTT 2021-2023 de l'ITIE-RDC dans son Axe stratégique 5 consacré à la lutte contre la corruption.*

*3. Question facultative : le GMP a-t-il élaboré une théorie du changement portant sur la façon dont la mise en œuvre de l'ITIE pourra traiter des défis identifiés pour le secteur dans le pays ? Le cas échéant, merci d'inclure les références aux documents correspondants ici.*

## Suivi des progrès

**4. Fournissez un aperçu des activités menées durant la période examinée et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs du plan de travail précédent.** Le GMP est encouragé à fournir un résumé ici et à documenter les progrès de façon plus détaillée dans le plan de travail lui-même.

Le [Plan de Travail Triennal 2018-2021](#) a fait l'objet d'une évaluation par les Parties prenantes en février 2021 et les résultats de cette évaluation sont consignés dans le [Rapport Annuel d'Avancement 2018, 2019 et 2020](#).

Fort de ces résultats, les Parties prenantes ont élaboré le PTT 2021-2023 en réajustant certains objectifs et en l'alignant sur le Plan National Stratégique de Développement pour répondre aux besoins de la mise en œuvre de l'ITIE dans le contexte de la République Démocratique du Congo.

Ainsi, en vue de poursuivre l'effort d'amélioration du cadre légal et réglementaire, les Parties prenantes ont, de manière participative, élaboré et validé différents projets de textes qui ont été soumis au Comité Exécutif pour proposition à la signature des autorités attitrées. Il s'agit de :

- Projet de décret modifiant et complétant le Décret n°09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;
- Projet de décret portant engagement formel du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE ;
- Projet de décret portant obligation de divulguer les propriétaires effectifs des industries extractives opérant en RDC ;
- Projet d'Arrêté interministériel fixant les modalités de collecte, de répartition et de gestion de la quotité de 15% de la redevance minière revenant aux Entités Territoriales Décentralisées.
- [Adoption](#) de l'avant-projet de loi portant lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive proposé par la Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF) lequel aborde de manière globale la question de propriété effective, adopté en Conseil des ministres à l'initiative du Ministère des finances.
- [Adoption](#) de l'Arrêté interministériel portant approbation du manuel de procédures de gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires pour contribution aux projets de développement communautaire dans le secteur minier.

Le Coordonnateur National a tenu plusieurs réunions de sensibilisation et d'échange avec les membres du Gouvernement sur l'ITIE et sur le financement de sa mise en œuvre. Il s'agit entre autres des membres du Cabinet du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres représentant le Gouvernement dans le Comité Exécutif.

En vue d'améliorer la divulgation systématique des données, le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a organisé plusieurs réunions de travail avec les sources officielles d'information consistant à obtenir le réaménagement, entre autres, des sites web des Ministères des [Mines](#) et des [Hydrocarbures](#) pour les adapter aux besoins du public. L'effort a conduit ces ministères à afficher en ligne et à tenir à jour :

- les registres des droits miniers et des hydrocarbures ;
- les statistiques de production et des exportations des produits (mines & hydrocarbures) ;
- les registres des propriétaires effectifs des entreprises extractives ;
- toute autre information requise par la Norme ITIE ou réclamée par le public.

Le Secrétariat Technique a tenu des réunions de travail et des sessions de renforcement des capacités avec les animateurs des organes de contrôle de l'Etat afin de les amener à utiliser les données divulguées par l'ITIE dans leurs missions respectives. Il s'agit des acteurs

provenant des structures ci-après : Inspection Générale des Finances (IGF), Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF) et Cour des Comptes.

Sur base des évaluations et des leçons apprises de la mise en œuvre par les Parties Prenantes que le Comité National de l'ITIE-RDC a été amené à commanditer six (6) études thématiques complémentaires au Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Ces études ont porté sur :

- L'état des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc pour les Exercices 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020 (Exigences 2.2 et 2.3) ;
- L'état des lieux de la divulgation des contrats extractifs conclus ou modifiés, assorti d'un plan de leur publication exhaustive (Exigence 2.4) ;
- L'état des lieux de l'application de l'Exigence 2.5 de la norme ITIE et évaluation de la divulgation des propriétaires effectifs des Industries extractives en RDC ;
- Le renforcement des divulgations des Entreprises publiques du secteur extractif de la RDC, Exercices 2017 et 2018 (Exigences 2.6, 4.5 et 6.2) ;
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RDC : « Projet SICOMINES » (Exigence 4.3) ;
- L'état des lieux de la répartition et de l'affectation de la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices pour les Exercices 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020 (Exigence 5.2).

La publication de ces études par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC contribue à alimenter le débat public au point de faire l'objet des débats et délibérations aux réunions du [Conseil des Ministres](#). Ceci est une avancée significative de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC.

Une autre preuve d'appropriation de la mise en œuvre de l'ITIE c'est que le Plan de Travail Triennal 2021-2023 du Comité National a été examiné par la Commission Economique et Financière du Gouvernement avant d'être [débattu et adopté en Conseil des Ministres](#).

### **5. Donnez un aperçu des réponses fournies par le groupe multipartite/ des progrès effectués relativement aux recommandations issues des déclarations et de la Validation ITIE ainsi que sur les lacunes en information, conformément à l'Exigence 7.3.**

Le groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles, ainsi que le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de chaque recommandation. Dans les cas où le gouvernement ou le groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est demandé au groupe multipartite d'expliquer les raisons ayant motivé cette décision.

<b>Recommandation :</b>	<b>Statut/progrès :</b>
Nous recommandons aux experts du ST d'établir une situation exhaustive des clés d'affectation par bénéficiaire de chaque flux retenu dans le périmètre et de s'assurer de son paramétrage au niveau du T/SL.	En cours de réalisation La mise à jour du progiciel de télédéclaration T/SL se fait progressivement

<p>Dans le cadre de la préparation de la RDC pour la prochaine validation et pour se conformer aux exigences de la Norme en termes de ponctualité, exhaustivité et fiabilité des données, il est impératif pour les prochains Exercices que le calendrier pour la préparation du rapport ITIE fixe des échéances raisonnables.</p>	<p>Réalisée</p> <p>Les Termes de Référence d'élaboration des Rapports de cadrage 2018 et assoupli 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020 contiennent les calendriers de collecte des données à publier.</p> <p>Cependant, le contexte lié à la pandémie à Covid-19 et les contraintes budgétaires ont restreint le champs de collecte des données des entreprises et des régies financières. De même, il y a lieu de noter <a href="#">l'opinion de l'IGF</a> sur la fiabilité des données réceptionnée récemment.</p>
<p>Pour une meilleure traçabilité de tous les revenus extractifs revenant au Trésor Public, il est impératif que tous les paiements effectués directement à la Banque Centrale, suivent le circuit normal des autres impôts et taxes dus au Trésor Public et soient encadrés par les régies financières.</p> <p>Aussi, le Comité Exécutif doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que la BCC produit sa déclaration ITIE dans les délais ce qui permettra de concilier et justifier les différents paiements effectués directement par les entreprises extractives.</p>	<p>Réalisée</p> <p>L'interfaçage des systèmes des régies financières <b>Isys Regies</b>, Logirad et Sydonia world avec EDOFIE permet de retracer en temps réel les recettes de l'Etat perçues par les intermédiaires financiers pour le compte du Trésor public.</p> <p>L'interfaçage entre les applications des régies financières et <b>Isys Regies</b> est effectif. En effet, fin 2020, le Ministre des Finances a instruit les banques intervenantes à utiliser obligatoirement Isys regies dans l'encaissement des recettes destinées au Trésor Public. Dans un premier temps, Kinshasa et 6 provinces pilotes avaient été choisies. En complément à cette instruction, <a href="#">le 22 juillet 2021</a> le Gouvernement à travers l'instruction du</p>

	<p>Ministre des finances a étendu l'utilisation obligatoire de Isys regies aux provinces restantes. En rappel à ce communiqué, le Ministre des Finances a par voie d'un <a href="#">communiqué rendu public le 22 décembre 2021</a>, invité les banques commerciales, la Caisse d'Epargne du Congo (CADECO), les régies financières (DGDA, DGI et DGRAD) et la Banque Centrale du Congo (BCC) à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour l'application de l'instruction du 22 juillet sur cette question.</p>
<p>Pour éviter ces situations récurrentes de cas de non-respect des instructions de reporting, nous nous référons aux recommandations émises ci-haut dans le cadre de l'amélioration à apporter à l'outil T/SL lors de la phase de collecte des données.</p>	<p>En cours de réalisation Les activités de formation des points focaux des Administrations doivent être prévues dans le PTT 2021-2023 à actualiser et exécutées dans le strict respect des mesures barrières.</p>
<p>Nous recommandons au Comité Exécutif de sensibiliser les régies financières sur l'importance de la mise en œuvre des projets en cours d'implémentation.</p>	<p>En cours de réalisation Les activités de formation des points focaux des Administrations doivent être prévues dans le PTT 2021-2023 à actualiser et exécutées dans le strict respect des mesures barrières.</p>
<p>Inclure les flux ci-après dans le référentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avances fiscales ;</li> <li>- Taxe de développement ;</li> <li>- Appui logistique (de PERENCO au MIN.HYDRO)</li> <li>- Inclure le CEEC dans le périmètre de déclaration</li> </ul>	<p>Réalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Taxe de développement et le CEEC ont intégré le périmètre.</li> <li>- Les parties prenantes ayant estimé que les avances</li> </ul>

	<p>fiscales couvraient plusieurs flux, elles ne les ont pas retenus comme un flux particulier à inclure dans le référentiel.</p> <p>- L'appui logistique avait été renseigné dans le rapport de conciliation 2017 pour un montant de 197 548 USD. Ce montant étant inférieur au seuil de matérialité de 500 000 USD, n'a pas été retenu dans le référentiel du Rapport assoupli.</p> <p>- Les <a href="#">Rapport assoupli 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020</a> et <a href="#">Rapport de cadrage 2018</a> ont renseigné sur les informations des flux retenus</p>
<p>Nous recommandons que les entreprises retenues au niveau infranational soient sollicitées pour la déclaration de tous les paiements effectués au niveau national et infranational dans les prochains rapports.</p>	<p>Non applicable. Sur base de l'option de l'assouplissement, le Comité Exécutif a arrêté un un périmètre global. Ainsi, les entreprises ont déclaré les paiements effectués tant au niveau national qu'infranational.</p>
<p>Nous recommandons au CE de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Revoir et actualiser périodiquement l'état de mise en œuvre des recommandations ; et</li><li>-Procéder à une évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif.</li></ul>	<p>Réalisé.</p> <p>Ces deux recommandations sont rencontrées par le PTT 2021-2023 et le RAA 2018-2020. En effet, préalablement à l'élaboration de ces deux outils de mise en œuvre, les Parties prénanes ont procédé à une évaluation des recommandations et de l'impact de la mise en œuvre.</p>

<p>Trouver un mécanisme de réconcilier les déclarations de la BCC et des entreprises en ce qui concerne la RSC</p>	<p><b>Réalisé</b> Le logiciel TSL permet de réconcilier les différentes flux de diverses natures. Cependant, une difficulté est apparue dans la réconciliation de la RSC du fait que les données fournies par la Banque Centrale étaient agrégées et n'étaient pas détaillées par entreprises. Les efforts sont entrepris pour obtenir de la Banque Centrale les données désagrégées.</p>
<p>Sensibiliser les entreprises de ne déclarer que les pénalités liées aux flux retenus dans le périmètre</p>	<p><b>Réalisée</b></p>
<p>Impossibilité de conciliation des paiements effectués par les sociétés-mères pour les opérations effectuées en RDC et déclarés comme recettes par les entreprises publiques. Mettre en place des procédures claires pour permettre aux entreprises retenues dans le périmètre de porter les déclarations de leurs partenaires.</p>	<p>En cours d'étude</p>
<p>Sensibiliser les parties déclarantes à respecter les consignes de remplissage des formulaires et à répondre avec diligence aux demandes des justificatifs.</p>	<p>En cours de réalisation Les activités de formation des points focaux des Administrations doivent être prévues dans le PTT 2021-2023 à actualiser et exécutées dans le strict respect des mesures barrières.</p>

## 6. Comment les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE ont-elles informé le plan de travail actuel ?

La mise en œuvre du [PTT 2018-2020](#) de l'ITIE a permis de documenter les informations et promouvoir les débats sur des questions clés du secteur extractif, telles que l'octroi des licences, la publication des contrats, la gestion des actifs miniers et pétroliers de l'État, la transparence et la gouvernance des Entreprises publiques, l'évaluation de la mise en œuvre du projet SICOMINES, la répartition et la gestion de la redevance minière ainsi que la rétrocession des 10% des recettes pétrolières aux provinces productrices, le rapportage et la conciliation des dépenses sociales, etc.

Le [PTT 2021-2023](#), reprend ces questions et bien d'autres, comme par exemple la lutte contre la corruption, sous forme d'activités à réaliser à travers des rapports thématiques.

Les leçons tirées de la mise en œuvre ITIE et qui ont impacté le PTT 2021-2023 sont contenues dans le [rapport d'avancement annuel 2018 – 2020](#).

## Innovations et impact

## 7. Résumez toute action menée par le GMP pour aller au-delà des Exigences de l'ITIE et traitant de priorités de gouvernance du secteur extractif au niveau national et local.

L'ITIE-RDC a élargi son périmètre de déclaration au secteur minier artisanal et au secteur forestier.

Le PTT 2021-2023 prévoit l'intégration de ces deux secteurs dans le périmètre de déclaration. Des activités de sensibilisation, de formation des acteurs clés tels que [les Inspecteurs Généraux des Finances \(IGF\)](#), des magistrats et [Experts de CENAREF, des agents et cadres de l'APLC, des magistrats de la Cour des Comptes](#) ainsi que les activités de cadrage et de production du rapport prévues sous les activités n°31 à 33 du PTT sont en cours de réalisation (voir aussi la question n°8).

Le projet d'arrêté interministériel relatif à la collecte et à l'affectation des revenus issus de la quotité de 15% de la redevance minière due aux entités territoriales décentralisées (ETD) cité en réponse à la question n°4 a pour ambition de permettre l'évaluation, par les communautés locales, de l'affectation des revenus et de se rassurer du financement des infrastructures socio-économiques d'intérêt communautaire.

## 8. A quels types de résultats et d'impacts ces mesures ont-elles donné lieu pendant la période examinée ?

S'agissant de [l'intégration](#) du secteur de l'artisanat minier et du secteur forestier, le Secrétariat Technique a déjà obtenu le financement des Partenaires Techniques et Financiers. A ce jour, le processus de recrutement des consultants indépendants chargés d'élaborer les cadrages et les rapports proprement dits est en cours.

Les échanges avec l'IGF, l'APLC, la Cour des Comptes et la CENAREF sur les données ITIE ont permis d'identifier des besoins en formation des divers acteurs sur le process de production, sur les super-profits, le prix de transfert, la fiscalité minière,...

En ce qui concerne le projet d'arrêté interministériel, ce dernier a été adopté par toutes les parties prenantes réunies en [atelier](#) à Kinshasa, les 25 et 26 octobre 2021.

### 9. Si le GMP prévoit d'inclure de nouvelles questions ou approches à la mise en œuvre de l'ITIE, merci de les décrire ici.

En exécution du Code minier et du Code des Hydrocarbures, l'ITIE-RDC se propose de commanditer **les études d'évaluation de la mise en œuvre des Cahiers des charges** contenant la reponsabilité sociale des entreprises extractives signés entre ces dernières et les communautés affectées ainsi que les devoirs des communautés locales.

L'objectif spécifique 2.6 du Plan de Travail Triennal 2021-2023 vise l'élargissement du périmètre de déclaration ITIE à l'artisanat minier et au secteur forestier. Ainsi, en adoptant ce plan lors de sa [réunion](#) du 16 mars 2021, le Comité National a décidé d'intégrer l'artisanat minier et la forêt dans les divulgations ITIE.

Par ailleurs, le Comité National a opté pour l'approche qui consiste à traiter les questions clés des divulgations par le biais des rapports thématiques (Voir question 4 où sont invoqués les 6 rapports thématiques complémentaires au Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020).

En ce qui concerne la dissémination du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020, le Comité National procède par des **synthèses contextualisées, adaptées aux intérêts de différents publics cibles**.

Dans le cadre de la mise à jour du PTT, certaines questions méritent d'être abordées telles que la transition énergétique, les aspects environnementaux, la formation des ETD, des animateurs de FOMIN, les membres des Comités locaux de suivi et autres structures.

### 10. A quels types de résultats et d'impacts est-il attendu que ces plans donnent lieu ?

Résultat attendu de ces études : S'assurer que les entreprises extractives respectent le chronogramme de réalisation et l'ampleur des travaux prévus dans les Cahiers des charges.

Impact : Les communautés affectées profitent effectivement des retombées de l'exploitation.  
Résultats attendus de l'intégration de l'artisanat minier : Cerner le contexte de l'exploitation dans ce secteur et évaluer sa contribution à l'économie.

Résultats attendus de l'intégration de la forêt : Instaurer la transparence dans le secteur et contribuer à sa formalisation. Cerner le contexte de l'exploitation forestière et mettre à la disposition du public des informations pour accroître la transparence et la redevabilité dans le secteur. Sensibiliser les populations aux enjeux liés à la protection de l'environnement.

Résultats attendus de la publication des Rapports thématiques : Divulgence des informations spécifiques traitées en profondeur pour un débat plus éclairé et responsable. Compréhension de la question dans ses détails pour plus de redevabilité.

Résultats attendus de dissémination contextualisée : Faciliter la compréhension des Rapports ITIE par des publics concernés et les encourager à utiliser les données des rapports.

Résultats attendus après les échanges avec les différentes structures : identification des besoins en formation sur certains axes d'activités tels la transition énergétique, l'environnement, la fiscalité minière, les prix de transfert,...

**11. Résumez les efforts du GMP pour renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée, y compris toute action pour élargir le champ d'application et améliorer la granularité des déclarations ITIE ou visant à renforcer les relations avec les parties prenantes. Le GMP est encouragé à documenter la façon dont il a pris en compte les questions de genre et d'inclusivité.**

L'objectif spécifique 2.6. du PTT vise l'élargissement du champ d'application de l'ITIE par l'intégration de l'artisanat minier et du secteur de la forêt.

L'objectif spécifique 2.7. du PTT vise le renforcement des divulgations systématiques.

En ce qui concerne la granularité des déclarations ITIE, l'activité n°16 du PTT se propose d'étudier la faisabilité de la déclaration par projet en RDC.

S'agissant de la désagrégation par genre, la mise en œuvre de l'activité n°17 du PTT permet de sensibiliser les entreprises extractives à divulguer les données sur l'emploi par genre et, si possible, par projet et par niveau des responsabilités professionnelles.

## Partie II : Débat public

### Données ouvertes (Exigence 7.2)

#### 12. Politique sur les données ouvertes et divulgations

<p>Fournissez un lien vers la politique sur les données ouvertes adoptée par le GMP (Exigence 7.2.a)</p>	<p><b>ITIE-RDC :</b>  - <b>Politique :</b>  <a href="https://drive.google.com/file/d/1x14WUpodhRO97dTHif9gzwAt4nMnMcP-/view">https://drive.google.com/file/d/1x14WUpodhRO97dTHif9gzwAt4nMnMcP-/view</a>  - <b>Données ouvertes :</b>  <a href="http://itie-rdc.masiavuvu.fr/donnees-itie/">http://itie-rdc.masiavuvu.fr/donnees-itie/</a>  <b>Ministère des Mines :</b>  <a href="http://ctcpm.cd/site/donnees-ouvertes/">http://ctcpm.cd/site/donnees-ouvertes/</a></p>
<p>Les données ITIE sont-elles disponibles en format données ouvertes et ce fait est-il connu ? (Exigence 7.2.b)</p>	<p>Oui, les données ITIE sont disponibles sur le site <a href="http://itierdc.net">itierdc.net</a> et sont présentées en formats exploitables ou réutilisables par les utilisateurs qui en sont informés via le <a href="#">Portail de données</a> affiché sur la Page d'Accueil. L'information du public est également affichée à la</p> <div data-bbox="995 1608 1326 1883" style="text-align: center;">  <p>Politique d'utilisation des contenus</p> <p>A moins de mentions contraires, les informations publiées sur ce site sont réutilisables et réutilisables, à l'exception de la logo. Lorsqu'elles sont citées, merci de préciser la source (pour internet avec un lien direct pour une publication papier, en indiquant Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC).</p> <p>Site MAP</p> </div> <p>Page d'Accueil :</p>
<p>Le GMP a-t-il identifié des lacunes dans la disponibilité de données ITIE en format données ouvertes ? Le cas échéant quels types de lacunes ? (Exigence 7.2.b)</p>	<p>Oui,  Certains documents relatifs aux contrats sont publiés en format image ou PDF et ne permettent pas aux utilisateurs que de les visualiser sans</p>

	<p><i>possibilité de les télécharger pour exploitation (Rapport thématique sur l'octroi des licences, page 31 ; Rapport sur la divulgation des contrats, page 24).</i></p> <p><i>Des recommandations sont formulées dans ces Rapports pour la publication sous le format données ouvertes. Des efforts sont entrepris pour les rencontrer.</i></p>
<p>Le GMP a-t-il fait des efforts pour améliorer l'accessibilité des données en format données ouvertes ? Le cas échéant merci de les décrire. (Exigence 7.2.b)</p>	<p><i>Oui.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Sur le site de l'<a href="#">ITIE-RDC</a>, les données contextuelles et financières sont présentées de manière à être facilement accessibles et réutilisables par le public, qui du reste accède directement au logiciel de déclaration de l'ITIE-RDC.</i></li> <li>- <i>En matière de publication des contrats extractifs par exemple, les utilisateurs peuvent les télécharger en formats Word et Excel sur ce <a href="#">lien</a></i></li> </ul>
<p>Des fichiers de données résumés ont-ils été complétés pour chaque exercice à propos duquel des données ont été divulguées ? (Exigence 7.2.c)</p>	<p><i>Oui.</i></p>
<p><i>Quelles données divulguées de façon systématique et relevant du champ des divulgations ITIE sont-elles lisibles par machine et interopérables ? (Exigence 7.2.d)</i></p>	<p><i>Toutes les informations (contextuelles et financières) recueillies au moyen du logiciel de déclaration sont lisibles par machine et interopérables.</i></p> <p><i>Les données sur les contrats, sur les statistiques minières de production, d'exportation et sur les registres des licences.</i></p>

## Sensibilisation et communication (Exigence 7.1)

### 13. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information publiée sur le secteur extractif est compréhensible et disponible dans les langues qui conviennent.

#### De la dissémination des Rapports ITIE-RDC :

- De la dissémination du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020 :  
Le Comité National procède par des synthèses contextualisées, localisées, adaptées aux intérêts de différents publics cibles. La tâche de dissémination du Rapport est confiée à la Société civile dans sa diversité locale.  
Les activités menées pour disséminer le Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020 ont consisté à :

- Elaboration et partage des [grilles](#) de dissémination ;

- Ateliers des parties prenantes pour améliorer et valider les grilles de dissémination ;
- Elaboration des synthèses du Rapport assoupli sous forme d'infographie ;
- Lancement de la dissémination à Lubumbashi et Kolwezi respectivement par la Ministre des Mines et le Ministre du Plan ;
- Dissémination à grande échelle en pools par les Organisations de la Société Civile à Kinshasa et dans les provinces.
- De la dissémination du Rapport ITIE-RDC 2016 en provinces :
- A KOLWEZI, à Moanda, à Mbuji-Mayi, à Kinshasa,...

#### 14. Donnez des exemples de l'utilisation des données ITIE.

*Débat sur le Fonds minier pour les Générations futures :*

<http://congomines.org/reports/2173-communique-de-presse-les-parties-prenantes-au-dialogue-idak-idaki-du-secteur-minier-plaident-pour-la-reouverture-des-debats-sur-le-fomin>

*Participation de la Société civile :* <http://congomines.org/categories/48-transparence-des-industries-extractives>

#### 15. Donnez de l'information sur des événements de sensibilisation organisés pour une meilleure connaissance et une facilitation du dialogue portant sur la gouvernance des ressources extractives, se basant sur les divulgations ITIE.

Le tableau ci-dessous présente quelques activités. Une liste détaillée des activités réalisées est disponible en annexe dans la **documentation soumise à la validation**.

Nom de l'évènement	Courte description de l'évènement	Date	Lieu	Organisateur	Nombre et profil des participants	Liens vers des informations complémentaires
Atelier d'échanges avec les Magistrats de la Cour des Comptes.	Echanges avec les Magistrats de la Cour des Comptes sur les exigences de la Norme ITIE 2019, l'utilisation des données ITIE et les missions de la cour de comptes	29/11/2021	Kinshasa	ST-ITIE-RDC	25 Magistrats de la Cour de comptes	<a href="https://www.itierdc.net/2021/11/30/les-cadres-de-la-cour-des-comptes-sensibilises-a-la-">https://www.itierdc.net/2021/11/30/les-cadres-de-la-cour-des-comptes-sensibilises-a-la-</a>

						<a href="#">norme-itie-a-kinshasa/</a>
Atelier d'échanges avec les membres de l'APLC(Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption) et de la CENAREF( Cellule Nationale de Renseignements Financiers).	Echanges avec les Magistrats de la Cour des Comptes sur les exigences de la Norme ITIE 2019, l'utilisation des données ITIE et les missions de chacune de ces deux structures.	30/11/2021	Kinshasa	ST-ITIE-RDC	30 Membres de la CENAREF et de l'APLC	<a href="https://www.itierdc.net/2021/11/30/renforcement-des-capacites-des-acteurs-de-laplc-et-le-cenaref/">https://www.itierdc.net/2021/11/30/renforcement-des-capacites-des-acteurs-de-laplc-et-le-cenaref/</a>
Atelier d'échanges avec les Inspecteurs Généraux de Finances (IGF).	Echanges avec les Inspecteurs Généraux de Finances (IGF). sur les exigences de la Norme ITIE 2019, l'utilisation des données ITIE et la mission de l'IGF.	29/10/2021	Kinshasa	ST-ITIE-RDC	30 Inspecteurs Généraux des Finances	<a href="https://www.itierdc.net/2021/10/29/renforcement-des-capacites-des-acteurs-de-ligf-sur-la-norme-itie/">https://www.itierdc.net/2021/10/29/renforcement-des-capacites-des-acteurs-de-ligf-sur-la-norme-itie/</a>
39e plénière IDAK sous le thème : Avenir du secteur minier artisanal face à la création de l'Entreprise Général du Cobalt (EGC).	Intervention du Coordonnateur National de l'ITIE à la session IDAK	18-19/11/2021	Kolwezi	Coopération allemande/BGSM	-	<a href="https://www.itierdc.net/2021/11/20/le-coordonnateur-de-litie-rdc-intervient-a-la-session-idak/">https://www.itierdc.net/2021/11/20/le-coordonnateur-de-litie-rdc-intervient-a-la-session-idak/</a>
Atelier de renforcement des capacités des acteurs des organisations de la Société civile	Les organisations de la Société civile issues des zones extractives de la RDC sensibilisées sur les « divulgations assouplies »	11/2020	Kinshasa	NRGI	Acteurs de la société civile	<a href="https://www.itierdc.net/2020/12/02/les-organisations-de-la-societe-civile-issues-des-zones-extractives-de-la-rdc-">https://www.itierdc.net/2020/12/02/les-organisations-de-la-societe-civile-issues-des-zones-extractives-de-la-rdc-</a>

						<a href="#">sensibilisesurlesdivulgation</a> <a href="#">s-</a> <a href="#">assouplies/</a>
Atelier de renforcement des capacités des jeunes des mouvements citoyens du Nord-Kivu sur la gouvernance du secteur extractif		11/2020	Goma/Nord Kivu	ASADHO	Jeunes des mouvements citoyens (LUCHA, VERANDA MUTSANGA, RAIYA ANA SIMAMA, AMKA CONGO, FILIMBI, LUCHA-RA)	<a href="https://drive.google.com/file/d/1_x8Vr7w8lXKnp9OaeM03B8C7fIE6bOE3/view">https://drive.google.com/file/d/1_x8Vr7w8lXKnp9OaeM03B8C7fIE6bOE3/view</a>
Réunion de dissémination	Les Femmes Journalistes de l'UCOFEM à l'école de la Transparence à l'ITIE-RDC	27/08/2019	Kinshasa	La coalition Publiez ce que vous payez (PCQVP)	Les journalistes membres de l'Union congolaise des femmes des médias (UCOFEM) et ceux des Médias pour la transparence (MPT)	<a href="https://www.itierdc.net/2019/09/10/industries-extractives-les-femmes-journalistes-de-lucofem-a-lecole-de-la-transparence-a-litie-rdc/">https://www.itierdc.net/2019/09/10/industries-extractives-les-femmes-journalistes-de-lucofem-a-lecole-de-la-transparence-a-litie-rdc/</a>
Une rencontre d'échange avec les journalistes	Sensibiliser les femmes des médias, membres de l'Ucofem à parler plus du rapport ITIE dans leurs différents médias	30 novembre 2018	Kinshasa	La coalition Publiez ce que vous payez (PCQVP)/ ST ITIE-RDC	Les femmes journalistes	<a href="https://www.itierdc.net/2018/12/02/les-femmes-des-medias-membres-de-lucofem-simpregne-nt-de-la-mise-en-oeuvre-du-rapport-itie-rdc-2015/">https://www.itierdc.net/2018/12/02/les-femmes-des-medias-membres-de-lucofem-simpregne-nt-de-la-mise-en-oeuvre-du-rapport-itie-rdc-2015/</a>
La liste des activités réalisées par la société civile transmises au secrétariat technique peut être consultée dans la documentation de la validation et suivant le lien ci-après : <a href="https://www.itierdc.net/activites/">https://www.itierdc.net/activites/</a>						

**16. Décrivez les efforts du GMP pendant la période examinée pour identifier les défis d'accès et les besoins en information des utilisateurs des données, y compris une ventilation par genre et par sous-groupes de citoyens.**

- En publiant les différents rapports ITIE, le comité exécutif a constaté que plusieurs couches de la population n'avaient pas accès à internet et avait du mal à lire des rapports volumineux. C'est ainsi que lors de la dissémination, il a élaboré des grilles de dissémination et des synthèses de ces rapports sous forme d'infographie qui ont été [disséminées de manière ciblée](#);
- En menant les ateliers de renforcement des capacités des experts de l'IGF, de la CENAREF, de la Cour des comptes, de l'APLC sur l'utilisation des données ITIE, les participants ont exprimé des besoins en informations sur des données relatives à plusieurs points tels que les prix de transfert, le super profit, le process de calcul des coûts de production.

**17. Décrivez les autres efforts entrepris par le GMP pendant la période examinée pour assurer que l'information est largement accessible et diffusée.**

- *Rapports résumés* : des [synthèses des Rapports](#) produits par le ST-ITIE ont été distribués au public en version imprimée et sont disponibles sur le site internet de l'ITIE-RDC ;
- *Rapports Thématiques* : [ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)
- *Comparaison de chaque flux de revenu* : [Tableau](#) de description des flux ;
- *Renforcement des capacités des acteurs de la Société Civile* : [Atelier de renforcement des capacités des acteurs des organisations de la Société civile](#);
- *Utilisation de l'information par les citoyens, les médias et autres* :
  - Participation à [l'émission](#) "Horizon Ressources Naturelles" sur les antennes de la RTNC
  - Autres activités (voir aussi le tableau de réponse à la question n°14).

**18. Comment le GMP pourrait-il améliorer l'accessibilité et la diffusion de l'information, tenant compte des besoins de différents sous-groupes de la population ?**

Le Comité National procède par des synthèses contextualisées, localisées, adaptées aux intérêts de différents publics cibles. La tâche de dissémination du Rapport est confiée à la Société civile dans sa diversité locale. Pour plus de détails, voir la réponse à la question n°12.

En vue de l'appropriation de l'ITIE par les parties prenantes, le Comité Exécutif a assuré la diffusion de l'information sur l'intégration de l'ITIE dans les administrations et dans les entreprises.

Egalement, le Comité Exécutif est invité à mettre en place un programme permanent pour assurer une diffusion large des synthèses de rapports par voie de radios communautaires, des infographies ou par des médias traditionnels pour des questions ITIE, par voies de panneaux publicitaires et pour susciter l'implication des milieux universitaires (surtout des étudiants) et des mouvements citoyens.

## Partie III : Durabilité et efficacité

### **19. Le GMP doit présenter toute information ou tout élément probant supplémentaire liés aux indicateurs d'évaluation de la durabilité et de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.**

Chaque indicateur se verra attribuer 0, 0.5 ou 1 point par le Conseil d'administration de l'ITIE. Les points seront ajoutés au score global du pays. L'évaluation de la performance sur les indicateurs se basera sur l'information fournie par le GMP, sur des sources accessibles au public, sur les consultations avec les parties prenantes et les divulgations effectuées par le pays de mise en œuvre et les entreprises. Merci de vous référer au Guide de Validation de l'ITIE pour plus d'information sur l'évaluation de la performance sur ces indicateurs.

- I. La mise en œuvre de l'ITIE traite de défis de gouvernance du secteur extractif pertinents au niveau national. Cet indicateur reconnaît également les efforts visant à aller au-delà de la Norme ITIE.

*Défi 1:*

- *Comprendre l'état d'exécution du projet Sicominex;*
- *Etat de gestion et de répartition de la redevance minière au niveau infranational ;*
- *Etat des lieux de la transparence des opérations menées par les entreprises publiques ;*

*Réponse : Production des rapports thématiques traitant en profondeur des questions spécifiques pour rencontrer les demandes des parties prenantes ;*

*Défi 2 :*

- *Élargissement du champ de déclaration de l'ITIE.*

*Réponse : Intégration de l'artisanat minier et du secteur forestier dans le périmètre de déclaration ITIE ;*

*Défi 3 :*

*Lever les obstacles sur les types des contrats ayant pour objet les ressources naturelles à divulguer.*

*Réponse : Organisation d'un atelier des parties prenantes pour convenir des types des contrats à publier.*

- II. Les données du secteur extractif sont divulguées systématiquement par des déclarations régulières du gouvernement et des entreprises.

*Les administrations et les entreprises divulguent systématiquement les informations : [CAMI](#), [CTCPM](#), [Ministère des Mines](#), [GECAMINES](#), [Ministère des Hydrocarbures](#), [MMG KINSEVERE](#), etc.*

III. Il existe un environnement porteur pour la participation citoyenne à la gouvernance du secteur extractif, y compris la participation des communautés affectées.

*Les organisations de la Société Civile participent de manière indépendante, active, pleine et effective à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.*

*A titre indicatif :*

- [La Société civile sollicite l'implication du Chef de l'Etat dans la mise en œuvre de la Feuille de Route de l'ITIE-RDC :](#)
- [RDC : la société civile évalue le processus de mise en œuvre de l'ITIE - Radio Svein 89.3 FM \(sveinmediab.info\) :](#)
- [Analyse rapport ITIE 2017-2018-Recommandations de la société civile -JP \(003\) \(002\).pdf \(congomin.es.org\)](#)
- [Plan de travail de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC 2020-2021 \(congomin.es.org\)](#)
- <https://www.itierdc.net/2021/01/20/la-maison-des-mines-du-kivu-apporte-ses-amendements-aux-projets-du-ptt-et-du-raa-de-litie-rdc/>
- <https://congomin.es.org/reports/1699-les-oscs-implicuees-dans-la-mise-en-oeuvre-de-l-itie-rdc-veulent-suspendre-leur-participation-au-processus>
- <https://www.itierdc.net/2019/10/16/lubumbashi-les-parties-prenantes-ameliorent-et-valident-le-projet-de-cadrage-itie-rdc-2017/>
- <https://congomin.es.org/reports/2140-communique-de-presse-du-centre-carter-sur-la-necessite-de-la-transformation-locale-des-minerais-en-rdc>
- [Industries extractives : évaluation de la mise en œuvre de l'itie en RDC | adiac-congo.com : toute l'actualité du Bassin du Congo](#)
- [Report Template Cordaid Arial 2](#)
- <https://congomin.es.org/reports/2130-rapport-thematique-sur-le-renforcement-des-divulgations-des-ep-du-secteur-extractif>
- <https://congomin.es.org/reports/2135-revenus-du-secteur-minier-en-rdc>
- [Rapport d'analyse des rapports ITIE 2017-2018 \(congomin.es.org\)](#)

- [RDC : l'ASADHO demande au gouvernement de mettre des moyens en faveur de l'ITIE pour mieux lutter contre la corruption | Radio Okapi](#)

IV. Les données du secteur extractif sont accessibles et utilisées pour des fins d'analyse, de recherche et de plaidoyer.

Oui, les données du secteur Extractif sont accessibles à travers plusieurs sites Internet des Administrations et des Entreprises et constituent des sources pour les analystes et chercheurs qui s'intéressent au secteur extractif, aux ressources naturelles, aux revenus générés par le secteur, etc. :

- [https://mines-rdc.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/STATISTIQUES/STATISTIQUES\\_MINIERES\\_ANNEE\\_2020.pdf](https://mines-rdc.cd/fr/wp-content/uploads/simple-file-list/STATISTIQUES/STATISTIQUES_MINIERES_ANNEE_2020.pdf)
- [CAMI](#), [CTCPM](#), [Ministère des Mines](#), [GECAMINES](#), [Ministère des Hydrocarbures](#), [MMG KINSEVERE](#),

V. L'ITIE a informé les évolutions des politiques ou pratiques du secteur extractif.

*Oui,*

- [Report Template Cordaid Arial 2 :](#)
- [Cern-Cenco : plaidoyer pour l'intégration du secteur minier artisanal à l'ITIE et au financement du ST par le Gouvernement - ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)
- <https://www.itierdc.net/2021/10/27/14073/>
- <https://www.itierdc.net/2021/05/21/rdc-province-du-lualaba-le-gouverneur-interimaire-appuie-la-demarche-de-litie-dans-la-gestion-de-la-redevance-miniére-au-sein-des-etd/>
- <https://www.itierdc.net/2021/05/21/rdc-province-du-lualaba-le-gouverneur-interimaire-appuie-la-demarche-de-litie-dans-la-gestion-de-la-redevance-miniére-au-sein-des-etd/>

- <https://congomines.org/reports/2173-communicue-de-presse-les-parties-prenantes-au-dialogue-idak-idaki-du-secteur-minier-plaident-pour-la-reouverture-des-debats-sur-le-fomin>
- [L'opacité dans la gestion des ressources du Fonds minier décrite dans un atelier organisé par la Litrase - ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)

## Partie IV : Retour d'information des parties prenantes et adoption par le GMP

### 20. Décrivez les opportunités données aux parties prenantes au-delà des membres du GMP de donner leur retour sur le processus ITIE, y compris sur le plan de travail ITIE.

Le processus d'adoption des outils de mise en œuvre de l'ITIE est participatif et comprend les étapes suivantes :

- Préparation des outils de mise en œuvre de l'ITIE par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC
- Envoi des outils aux Parties Prenantes au sens large pour recueillir leurs améliorations ;
- Compilation par le Secrétariat Technique des améliorations reçues des Parties Prenantes ;
- Organisation des ateliers des Parties Prenantes au sens large pour la mise en commun des améliorations et validation des outils ;
- Présentation des outils au GMP pour examen et adoption.

Au-delà de ce processus, le Comité Exécutif peut inviter toute partie prenante intéressée à lui présenter ses observations et analyses au cours d'une réunion. C'est le cas du Consortium Makuta ya maendeleo qui a exposé au [Comité Exécutif le 28 octobre 2021](#) le contenu de son rapport sur la gestion de la redevance minière par les ETD.

### 21. Décrivez comment les retours des parties prenantes au-delà des membres du GMP ont été pris en compte dans l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Au cours des ateliers, les Parties Prenantes exposent sur les améliorations à apporter aux outils et les débats sont engagés pour intégrer les amendements.

Les recommandations des Parties Prenantes ont conduit par exemple à :

1. Diligenter les études thématiques sur des questions spécifiques :
  - Rapport thématique sur la propriété effective ;
  - Rapport thématique sur la divulgation des contrats ;
  - Rapport thématique sur la redevance minière ;
  - Rapport thématique sur la transparence des entreprises publiques ;
  - L'évaluation du projet SICOMINES;
  - Rapport sur l'octroi des droits miniers et les registres
2. Élaborer des projets des textes réglementaires tels que le projet d'arrêté interministériel sur la collecte et la répartition des quotités de 25% et 15% de la redevance minière revenant aux provinces et aux ETD, l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Concertation de la coordination des interventions sociales en faveur des populations riveraines conformément à l'article 298 du décret N°16/010/ du 19 avril 2016 portant règlement d'Hydrocarbures et l'arrêté interministériel portant retrocession des recettes pétrolières dues aux provinces et leur modalité de répartition.
3. Les OSC ont mené des actions pour la nomination des animateurs du FOMIN. la mise en place de [Comités locaux](#) de développement, la retrocession aux provinces productrices des 10 % des recettes pétrolières de catégorie B, la signature de l'arrêté interministériel sur la dotation de 0,3%, etc.
4. Actions de lobbying des OSC ont conduit à la libération des frais de fonctionnement de l'ITIE,

**22. Date à laquelle le GMP adopte cette contribution et information sur la façon pour le public d'y accéder, par exemple un lien vers le site national de l'ITIE.**

Le GMP adopte tous les documents de mise en œuvre conçus et améliorés par les parties prenantes au cours de ses réunions statutaires. Les [PV](#) des dites réunions sont disponibles sur le site Internet de l'ITIE-RDC